



## **Augmentation de capital et entrée du FCDE au capital de la Société**

*Vérac, le 8 juillet 2010*

### **Une nouvelle étape du développement de Le Bélier Entrée du FCDE au capital et augmentation de capital de 12,1 millions d'euros par émission d'actions au prix unitaire de 5,55 euros**

- Emission d'actions avec maintien du droit préférentiel de souscription
- Prix d'émission de 5,55 € par action, soit une décote de 20,3 % sur le dernier cours de bourse précédant le lancement de l'opération
- Engagements de souscription des actionnaires de référence et du FCDE à hauteur de 78,89 %
- Période de souscription ouverte du 9 juillet 2010 au 26 juillet 2010

*Vérac, le 8 juillet 2010 – Le Bélier (FR0000072399 - BELI) annonce aujourd'hui l'entrée du Fonds de Consolidation et de Développement (FCDE) à son capital et le lancement d'une opération d'augmentation de capital d'un montant de 12,1 millions d'euros avec maintien du Droit Préférentiel de Souscription (DPS).*

#### **Raisons de l'opération et utilisation du produit**

Equipementier mondial de référence sur la fonderie et l'usinage de pièces en aluminium pour l'automobile, Le Bélier souhaite se donner les moyens d'accélérer son développement.

Après trois années d'efforts constants, les restructurations industrielles et commerciales menées à bien ont permis au groupe de construire un modèle économique plus flexible, réactif et compétitif.

Le savoir-faire, l'innovation, le positionnement international et sa position de leader sur ses marchés, offrent au Groupe de solides perspectives de croissance.

Le Bélier a encore de nombreux défis à relever, auxquels le Groupe a l'ambition de participer :

- Profiter des opportunités apportées par les problématiques environnementales et énergétiques,
- Accompagner la croissance en Asie,
- Anticiper le changement technologique en cours dans l'automobile.

En se dotant de nouveaux moyens financiers, Le Bélier vise à :

- Rééquilibrer son bilan afin de tirer pleinement parti du travail de redéploiement mené ces dernières années,
- Accélérer son développement commercial,
- Améliorer sa compétitivité.

Le FCDE, en entrant au capital de Le Bélier, vise à doter le Groupe des moyens nécessaires à ses projets stratégiques, contribuant ainsi à consolider et pérenniser les positions acquises, et assurer le développement à venir.

***Ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, aux États-Unis, au Canada, au Japon ou en Australie***

## **Principales caractéristiques de l'émission**

Le Bélier émettra 2.181.564 actions nouvelles correspondant à une augmentation de capital d'un montant maximum de 12.107.680,20 euros (13.923.834,45 euros en cas d'exercice intégral de la clause d'extension portant sur 327.235 actions nouvelles supplémentaires).

La souscription des actions sera réservée, par préférence aux porteurs d'actions existantes enregistrées comptablement sur leur compte-titres à l'issue de la journée comptable du 8 juillet 2010 ou aux cessionnaires de DPS.

Les titulaires de DPS pourront souscrire aux actions à titre irréductible à raison de 1 action pour 2 DPS, et à titre réductible le nombre d'actions qu'ils désireraient en sus de celui leur revenant du chef de l'exercice de leurs droits à titre irréductible.

Le prix de souscription est de 5,55 euros par action dont 1,52 euro de valeur nominale par action.

Sur la base du cours de clôture de l'action Le Bélier le 6 juillet 2010, soit 6,96 euros, le prix de souscription fait ressortir une décote de 20,3 %.

L'offre sera ouverte au public en France. La période de souscription des actions débutera le 9 juillet 2010 et se terminera le 26 juillet 2010 inclus. Durant cette période, les DPS seront cotés et négociables sur le marché Euronext Paris sous le code ISIN FR0010916940.

Les actions nouvelles porteront jouissance courante à compter de la date de règlement-livraison des actions, prévue le 6 août 2010. Les actions nouvelles seront admises aux négociations sur le marché Euronext Paris sur la même ligne de cotation que les actions existantes de la Société (code ISIN FR0000072399).

## **Intentions de souscription des principaux actionnaires**

A la date d'obtention du visa de l'AMF, la Société a reçu des engagements de souscription provenant des investisseurs suivants :

- FCDE via la holding COPERNIC qui s'est engagé à souscrire à l'émission d'actions à titre irréductible à hauteur de la totalité de ses droits préférentiels de souscription permettant la souscription de 1.095.667 actions, et à titre réductible à hauteur de 381.810 actions.
- Bestinver, qui s'est engagé à souscrire à l'émission d'actions à titre irréductible à hauteur de la totalité de ses droits préférentiels de souscription permettant la souscription de 243.452 actions.

L'émission des actions ne fait pas l'objet d'un contrat de garantie. Il est toutefois précisé que les engagements de souscription reçus par la Société couvrent 78,89 % du montant de l'émission, soit plus des trois-quarts de l'augmentation de capital, ce qui en garantit la réalisation.

## **Mise à disposition du prospectus**

Des exemplaires du prospectus constitué (i) du document de référence de la société Le Bélier enregistré par l'AMF le 7 juillet 2010 sous le numéro R.10-054 et (ii) d'une note d'opération (incluant un résumé du prospectus) qui a obtenu le visa de l'AMF n°10-223 en date du 07 juillet 2010, sont disponibles sans frais et sur simple demande au siège social de Le Bélier. Le prospectus peut également être consulté sur les sites Internet de Le Bélier ([www.lebelier.com](http://www.lebelier.com)) et de l'AMF ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)).

Le Bélier attire l'attention des investisseurs sur les sections relatives aux facteurs de risques figurant dans le prospectus visé par l'AMF avant de prendre leur décision d'investissement.

***Ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement,  
aux États-Unis, au Canada, au Japon ou en Australie***

## **A propos de Le Bélier**

---

Le Bélier est un groupe mondial spécialisé dans la fabrication de composants de sécurité moulé en aluminium pour l'automobile. Leader mondial dans le freinage, Le Bélier bénéficie d'un savoir-faire internationalement reconnu et accompagne ses clients à travers le monde sur les trois continents : Amérique, Europe, Asie. Grâce à son business modèle flexible, réactif et compétitif, Le Bélier réalise en 2009, un chiffre d'affaires de 153 M€, dégageant un résultat opérationnel courant de 5,6 M€, un EBITDA représentant 10,4 % des ventes consolidées et un résultat net avant impôts de +0,6 M€.

### **Le Bélier**

Thierry Rivez

+33 (0) 5 57 55 03 51

[Thierry.rivez@lebelier.fr](mailto:Thierry.rivez@lebelier.fr)

### **Asset Com**

Laurence Costes

+33 (0)1 41 22 90 95

[lcostes@assetcom.fr](mailto:lcostes@assetcom.fr)

Fiche signalétique :

Mnémonique : BELI

NYSE Euronext Paris, Compartiment C

Code ISIN : FR0000072399

Nombre de titres : 4.363.129

Pour plus d'informations, merci de consulter le site : [www.lebelier.com](http://www.lebelier.com)

**Ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, aux États-Unis, au Canada, au Japon ou en Australie**

## **Avertissement**

*Le présent communiqué ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement hors de France et en particulier aux États-Unis, au Canada, au Japon ou en Australie.*

*Ce communiqué de presse ne constitue pas une offre de valeurs mobilières ou une quelconque sollicitation d'achats de valeurs mobilières en France ou dans d'autres pays que la France.*

*Ce communiqué de presse ne constitue pas une offre de valeurs mobilières ou une quelconque sollicitation d'achats de valeurs mobilières aux États-Unis. Des valeurs mobilières ne peuvent être offertes ou vendues aux États-Unis qu'à la suite d'un enregistrement en vertu du US Securities Act de 1933, tel que modifié, ou dans le cadre d'une exemption à cette obligation d'enregistrement. Les valeurs mobilières mentionnées dans le présent communiqué n'ont pas été et ne seront pas enregistrées au titre du Securities Act de 1933 et BELI n'a pas l'intention de procéder à une offre publique de ses valeurs mobilières aux États-Unis.*

*Le présent communiqué ne constitue pas une offre publique de valeurs mobilières au Royaume-Uni. Il est destiné uniquement aux personnes qui ne se trouvent pas au Royaume-Uni, ou ont une expérience professionnelle en matière d'investissements au sens de l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 tel que modifié (l'« Ordre »), ou sont des personnes répondant aux dispositions de l'Article 49(2)(a) à (d) (« high net worth companies, unincorporated associations etc ») de l'Ordre.*

*La diffusion, la publication, ou la distribution de ce communiqué de presse dans certains pays peut constituer une violation des dispositions légales et réglementaires en vigueur. En conséquence, les personnes physiquement présentes dans ces pays et dans lesquels le présent communiqué de presse est diffusé, publié ou distribué doivent s'informer et se conformer à ces lois et règlements.*

**Ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, aux États-Unis, au Canada, au Japon ou en Australie**

## RÉSUMÉ DU PROSPECTUS

Visa n°10-223 en date du 7 juillet 2010 de l'AMF

### Avertissement au lecteur

Ce résumé doit être lu comme une introduction au Prospectus. Toute décision d'investir dans les instruments financiers qui font l'objet de l'opération doit être fondée sur un examen exhaustif du Prospectus.

Lorsqu'une action concernant l'information contenue dans le Prospectus est intentée devant un tribunal, l'investisseur plaignant peut, selon la législation nationale des États membres de la Communauté européenne ou parties à l'accord sur l'Espace économique européen, avoir à supporter les frais de traduction du Prospectus avant le début de la procédure judiciaire. Les personnes qui ont présenté le résumé, y compris le cas échéant sa traduction, n'engagent leur responsabilité civile que si le contenu du résumé est trompeur, inexact ou contradictoire par rapport aux autres parties du Prospectus.

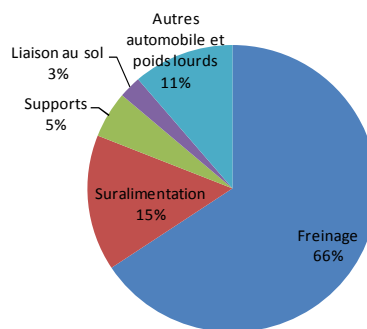
### A. INFORMATIONS CONCERNANT L'ÉMETTEUR

**Dénomination sociale,** LE BELIER  
**secteur d'activité et** Code NAF 7010 Z  
**nationalité** Société Anonyme de nationalité française, régie par les dispositions du Code de commerce.

**Aperçu des activités** Le Bélier est un groupe mondial spécialisé dans la fabrication de composants de sécurité moulé en aluminium pour l'automobile.

Leader mondial dans le freinage, Le Bélier bénéficie d'un savoir-faire internationalement reconnu et accompagne ses clients à travers le monde sur les trois continents : Amérique, Europe, Asie.

Grâce à son business modèle flexible, réactif et compétitif, Le Bélier a réalisé en 2009 un chiffre d'affaires de 153 M€, dont la répartition par famille de produits est la suivante :



**Ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, aux États-Unis, au Canada, au Japon ou en Australie**

**Informations financières sélectionnées**

Principales données issues des comptes consolidés (en normes IFRS) :

<i>En millions d'euros</i>	<b>31 décembre 2009</b>	<b>31 décembre 2008</b>
Chiffre d'affaires	152,6	212,1
Résultat opérationnel courant	5,6	5,5
Résultat opérationnel	3,7	(1,7)
Résultat financier	(3,1)	(7,6)
Résultat Net	(1,4)	(12,2)
Free Cash Flow*	10,0	6,9
EBITDA*	15,8	20,4
EBITDA/CA (%)	10,4%	9,6%
Capitaux propres consolidés	22,0	25,1
Endettement financier net*	57,6	67,6
Endettement financier net / capitaux propres consolidés	2,62	2,69
Capacité d'autofinancement	7,7	10,1
Variation du besoin en fond de roulement	5,9	8,1
Flux de trésorerie lié à l'activité	13,6	18,3
Flux de trésorerie lié aux opérations d'investissement	(3,5)	(12,2)
Flux de trésorerie lié aux opérations de financement	(6,4)	(14,0)

\*Free Cash Flow (FCF) : Capacité d'autofinancement diminuée de la variation du besoin en fonds de roulement (BFR) et des flux provenant des opérations d'investissements.

\*Endettement financier net : solde des dettes financières (courantes et non courantes) d'une part et de la trésorerie (disponibilités et valeurs mobilières de placement) d'autre part.

\*EBITDA : Résultat opérationnel courant augmenté des dotations aux amortissements et provisions d'exploitation et diminué des reprises de provisions d'exploitation.

**Tableau synthétique des capitaux propres et de l'endettement**

<i>En milliers d'euros – Données non auditées</i>	<b>Au 30 avril 2010</b>
<b>1 - CAPITAUX PROPRES ET ENDETTEMENT</b>	
Total de la dette courante	18.673
Total de la dette non courante	37.317
Capitaux propres (hors résultat de la période)	22.022
<b>2 – ANALYSE DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET</b>	
Liquidités	9.666
Dettes financières à court terme	25.885
Endettement financier net à court terme	16.219
Endettement financier net à moyen et long terme	37.317
<b>Endettement financier net</b>	<b>53.536</b>

La Société n'a pas contracté de dettes financières indirectes et conditionnelles.

**Résumé des principaux facteurs de risque propres à la Société et son activité**

Les investisseurs sont invités à prendre en considération les risques décrits en détail dans le chapitre 4 du document de référence enregistré par l'AMF le 7 juillet 2010 sous le numéro R.10-054 et au chapitre 2 de la présente note d'opération, et notamment les facteurs de risques suivants :

- risques liés à la hausse des coûts d'énergie, une hausse de 5% générant des coûts additionnels estimés à 750 K€ par an ;
- risques de contrefaçon des processus de production de la Société, couverts par des mesures de confidentialité et de cloisonnement, et la mise en place d'une politique de protection par brevets est en cours de développement ;

***Ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, aux États-Unis, au Canada, au Japon ou en Australie***

- risques d'insolvabilité de certains clients, particulièrement pour les équipementiers de rang 2 usinant des pièces de fonderie produites par la Société ;
- risque lié à l'évolution du marché automobile mondial, l'impact sur le résultat annuel de la Société d'une baisse de 3% du marché mondial étant estimé à 2 M€ ;
- risques contractuels, les contrats de sous-traitance automobile étant généralement favorables aux donneurs d'ordres ;
- risques de marché (risque de liquidité, risque de change, risque de taux d'intérêt).

**Évolution récente de la situation financière et perspective**

Le groupe a achevé la restructuration de sa dette financière en janvier 2010 et poursuit avec rigueur son plan d'action visant à maîtriser son endettement.

Le chiffre d'affaires consolidé du premier trimestre 2010 s'élève à 46 M€, en hausse de 38,1% par rapport au premier trimestre 2009, le plus faible trimestre de 2009. L'arrêt de la prime à la casse n'a pas ou peu d'influence sur les ventes du groupe compte tenu du positionnement majoritaire sur les gammes moyennes et supérieures de véhicules.

Tout en restant particulièrement vigilante à l'évolution du marché automobile et principalement en Europe, la Société maintient son objectif de légère croissance de ses ventes en 2010.

Le 10 mai 2010, le Fonds de Consolidation et de Développement des Entreprises (le « **FCDE** ») a annoncé son intention d'entrer au capital de Le Bélier. Cet investissement, d'un montant d'environ 7,8 millions d'euros, a été réalisé par le biais d'une souscription du FCDE à une augmentation de capital de la société COPERNIC, holding constituée avec la famille Galland et certains Managers de la Société. A l'issue de cette opération, le FCDE est actionnaire de COPERNIC à hauteur de 17,57 % du capital et des droits de vote de COPERNIC.

Les principaux Managers de la Société ont investi environ 0,4 millions d'euros et détiennent 0,82 % du capital de COPERNIC.

Le montant de ces investissements sera affecté par COPERNIC au financement de sa souscription à l'augmentation de capital, objet du Prospectus (voir « Intentions de souscription des principaux actionnaires » ci-dessous et au paragraphe 5.2.2 de la note d'opération).

L'AMF a examiné les conséquences de la mise en concert du FCDE et de la famille Galland et a constaté l'absence de matière à déposer un projet d'offre publique (décision 210C0526 du 14 juin 2010). Le texte de cette décision, présentant les principales caractéristiques du pacte d'actionnaires entre le FCDE, la famille Galland et les Managers de la Société, est disponible sur le site internet de l'AMF. Les stipulations du pacte relatives à la Société figurent au chapitre 2.5.3 du Document de référence.

***Ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, aux États-Unis, au Canada, au Japon ou en Australie***

## **B. INFORMATIONS CONCERNANT L'OPÉRATION**

<b>Raison et utilisation du produit de l'émission</b>	<p>Cette émission a pour objet de conforter la structure financière de la Société afin de lui permettre :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- d'améliorer son bilan afin de rassurer l'ensemble des partenaires, qu'ils soient financiers, clients ou fournisseurs ; et</li><li>- de lui donner les moyens nécessaires à son développement.</li></ul> <p>En effet, le produit envisagé place le Groupe en situation de pouvoir engager des programmes de développement avec anticipation et lui offre l'équivalent d'une capacité d'environ une année et demie de dépenses d'investissements. Ces dernières s'orientent plutôt vers une adaptation des moyens de production aux produits de Liaison au sol et de Turbos, ainsi que vers le développement de la Chine. Ceci allant dans le sens de la stratégie de renforcement de la valeur ajoutée des produits manufacturés par Le Bélier et de la globalisation.</p> <p>Et ainsi, par une position financièrement renforcée, lui permettre de mettre en œuvre complètement sa stratégie de conquête sur ses marchés.</p>
<b>Nombre d'actions nouvelles à émettre</b>	2.181.564 actions, porté à 2.508.799 actions en cas d'exercice intégral de la clause d'extension.
<b>Prix de souscription des actions nouvelles</b>	5,55 euros par action.
<b>Produit brut de l'émission</b>	12.107.680,20 euros prime d'émission incluse, porté à 13.923.834,45 euros en cas d'exercice intégral de la clause d'extension.
<b>Produit net estimé de l'émission</b>	Environ 11,6 millions d'euros, porté à environ 13,3 millions d'euros en cas d'exercice intégral de la clause d'extension.
<b>Clause d'extension</b>	Les actionnaires sont informés qu'en cas de succès de l'opération, le Conseil d'administration pourra décider d'augmenter le nombre d'actions initialement émises dans une limite de 15%, soit à hauteur de 327.235 actions, dans le cadre de l'exercice d'une clause d'extension. Aussi, tout actionnaire qui n'aurait pas transmis à son intermédiaire financier d'ordre à titre réductible est informé qu'il pourrait être en partie dilué dans cette opération.
<b>Jouissance des actions nouvelles</b>	Courante
<b>Droit préférentiel de souscription</b>	<p>La souscription des actions nouvelles sera réservée, par préférence :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>– aux porteurs d'actions anciennes enregistrées comptablement sur leur compte à l'issue de la journée comptable du 8 juillet 2010, ou</li><li>– aux cessionnaires des droits préférentiels de souscription.</li></ul> <p>Les titulaires de droits préférentiels de souscription pourront souscrire :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>– à titre irréductible à raison de 1 action nouvelle pour 2 actions anciennes possédées (2 droits préférentiels de souscription permettront de souscrire 1 action nouvelle au prix de 5,55 euros par action) ;</li><li>– et, à titre réductible le nombre d'actions nouvelles qu'ils désireraient en sus de celui leur revenant du chef de l'exercice de leurs droits à titre irréductible.</li></ul>
<b>Valeur théorique du droit</b>	Sur la base du cours de clôture de l'action LE BELIER le 6 juillet 2010, soit

***Ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, aux États-Unis, au Canada, au Japon ou en Australie***

<b>préférentiel de souscription</b>	6,96 euros, la valeur théorique du droit préférentiel de souscription s'élève à 0,47 euro.
<b>Cotation des actions nouvelles</b>	Sur Euronext Paris, dès leur émission prévue le 9 août 2010, sur la même ligne de cotation que les actions anciennes de la Société (code ISIN FR0000072399)
<b>Intention de souscription des principaux actionnaires</b>	<p>Au total, les engagements de souscription à titre irréductible et réductible des principaux actionnaires représentent 78,89 % de l'émission, soit plus des trois-quarts de l'augmentation de capital, ce qui en garantit la réalisation.</p> <p>La société COPERNIC, détenant 2.191.335 actions représentant 50,22 % du capital de la Société, s'est engagée à souscrire à l'augmentation de capital, à titre irréductible à hauteur de la totalité de ses droits préférentiels de souscription et de passer un ordre de souscription à titre réductible à hauteur de 381.810 actions.</p> <p>La société Bestinver Gestion, détenant 486.905 actions représentant 11,16 % du capital de la Société, s'est engagée à souscrire à l'augmentation de capital à titre irréductible à hauteur de la totalité de ses droits préférentiels de souscription.</p> <p>La société DUAENIP, détenant 729.227 actions représentant 16,71% du capital de la Société, a indiqué son intention de ne pas souscrire à la présente augmentation de capital.</p> <p>La Société n'a pas connaissance de l'intention d'autres actionnaires quant à leur participation à la présente augmentation de capital.</p>
<b>Garantie</b>	Néant.
<b>Engagement d'abstention</b>	Engagement de 120 jours calendaires suivant la date de règlement-livraison de l'offre pour la Société, sous réserve de certaines exceptions.

**Facteurs de risque de marché liés à l'opération pouvant influencer sensiblement sur les valeurs mobilières offertes**

Le marché des droits préférentiels de souscription pourrait n'offrir qu'une liquidité limitée et être sujet à une grande volatilité.

Les actionnaires qui n'exerceraient pas leurs droits préférentiels de souscription verraient leur participation dans le capital social de la Société diluée et pourraient ne pas pouvoir vendre leurs droits sur le marché dans le cas où ils n'auraient pas de valeur pendant la période de souscription. Le prix de marché des actions de la Société pourrait fluctuer et passer en-dessous du prix de souscription des actions émises sur exercice des droits préférentiels de souscription.

Le cours des actions de la Société pourrait connaître une forte volatilité.

Des ventes d'actions de la Société ou de droits préférentiels de souscription pourraient intervenir sur le marché pendant la période de souscription, s'agissant des droits préférentiels de souscription, ou pendant ou après la période de souscription, s'agissant des actions, et pourraient avoir un impact défavorable sur le prix de marché de l'action ou la valeur des droits préférentiels de souscription.

L'émission ne fait pas l'objet d'un contrat de garantie.

En cas de baisse du prix de marché des actions de la société, les droits préférentiels de souscription pourraient perdre de leur valeur.

*Ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement,  
aux États-Unis, au Canada, au Japon ou en Australie*

### C. DILUTION ET RÉPARTITION DU CAPITAL

#### Répartition du capital et des droits de vote au 7 juillet 2010

Actionnaires	Nombre d'actions détenues	% du capital et des droits de vote
COPERNIC	2 191 335	50,22%
LE BELIER PARTICIPATION	127 850	2,93%
Philippe GALLAND	320	0,01%
Denis GALLAND	270	0,01%
Noèle GALLAND	20	0,00%
Cécile GALLAND	100	0,00%
Hélène GALLAND	420	0,01%
<b>Total Famille GALLAND / FCDE</b>	<b>2 320 315</b>	<b>53,18%</b>
DUAENIP	729 227	16,71%
Patrick PINEAUD	36 472	0,84%
Jack PINEAUD	10	0,00%
Claude VIDAL	39 770	0,91%
<b>Total Famille PINEAUD</b>	<b>805 479</b>	<b>18,46%</b>
Salariés	11 114	0,25%
Autres nominatifs	22 339	0,51%
FCPE	26 000	0,60%
Public	1 177 882	27,00%
<b>TOTAL</b>	<b>4 363 129</b>	<b>100,00%</b>

A l'issue de l'augmentation de capital, objet du Prospectus, et sur la base des intentions de souscription reçues par la Société, la répartition du capital et des droits de vote de la Société serait la suivante :

Actionnaires	Après opération et hors exercice éventuel de la clause d'extension		Après opération et en cas d'exercice intégral de la clause d'extension	
	Nombre d'actions détenues	% du capital et des droits de vote	Nombre d'actions détenues	% du capital et des droits de vote
COPERNIC	3.668.812	56,06%	3.668.812	53,39%
LE BELIER PARTICIPATION	127 850	1,95%	127 850	1,86%
Philippe GALLAND	320	0,00%	320	0,00%
Denis GALLAND	270	0,00%	270	0,00%
Noèle GALLAND	20	0,00%	20	0,00%
Cécile GALLAND	100	0,00%	100	0,00%
Hélène GALLAND	420	0,01%	420	0,01%
<b>Total Famille GALLAND/ FCDE</b>	<b>3.797.792</b>	<b>58,03%</b>	<b>3.797.792</b>	<b>55,27%</b>
DUAENIP	729 227	11,14%	729 227	10,61%
Patrick PINEAUD	36 472	0,56%	36 472	0,53%
Jack PINEAUD	10	0,00%	10	0,00%
Claude VIDAL	39 770	0,61%	39 770	0,58%
<b>Total Famille PINEAUD</b>	<b>805 479</b>	<b>12,31%</b>	<b>805 479</b>	<b>11,72%</b>
Salariés	11 114	0,17%	11 114	0,16%
Autres nominatifs	22 339	0,34%	22 339	0,33%
FCPE	26 000	0,40%	26 000	0,38%
Bestinver Gestion	730.357	11,16%	730.357	10,63%
Public	1.151.612	17,60%	1.478.847	21,52%
<b>TOTAL</b>	<b>6.544.693</b>	<b>100,00%</b>	<b>6.871.928</b>	<b>100,00%</b>

**Ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, aux États-Unis, au Canada, au Japon ou en Australie**

## **Dilution**

### **Montant et pourcentage de la dilution résultant immédiatement de l'offre**

L'incidence de l'émission sur la quote-part des capitaux propres consolidés part du groupe par action (calcul effectué sur la base des capitaux propres consolidés part du groupe au 31 décembre 2009 - tels qu'ils ressortent des comptes consolidés au 31 décembre 2009 - et du nombre d'actions composant le capital social à la date du Prospectus) est la suivante :

	Quote-part des capitaux propres (en euros)
Avant émission des actions nouvelles provenant de la présente augmentation de capital .....	5,05
Après émission de 2.181.564 actions nouvelles provenant de la présente augmentation de capital.....	5,21
Après émission de 2.508.799 actions nouvelles provenant de la présente augmentation de capital et de l'exercice intégral de la clause d'extension .....	5,23

### **Incidence de l'émission sur la situation de l'actionnaire**

L'incidence de l'émission sur la participation dans le capital d'un actionnaire détenant 1 % du capital social de la Société préalablement à l'émission et ne souscrivant pas à la présente émission (calcul effectué sur la base du nombre d'actions composant le capital à la date du Prospectus) est la suivante :

	Participation de l'actionnaire (en %)
Avant émission des actions nouvelles provenant de la présente augmentation de capital .....	1
Après émission de 2.181.564 actions nouvelles provenant de la présente augmentation de capital.....	0,67
Après émission de 2.508.799 actions nouvelles provenant de la présente augmentation de capital et de l'exercice intégral de la clause d'extension .....	0,63

## **D. MODALITÉS PRATIQUES**

### **Calendrier indicatif de l'augmentation de capital**

7 juillet 2010	Visa de l'Autorité des marchés financiers sur le Prospectus.
8 juillet 2010	Diffusion d'un communiqué de presse décrivant les principales caractéristiques de l'augmentation de capital. Diffusion par NYSE Euronext de l'avis d'émission. Détachement des droits préférentiels de souscription après bourse.
9 juillet 2010	Ouverture de la période de souscription - début des négociations des droits préférentiels de souscription sur Euronext Paris.
26 juillet 2010	Clôture de la période de souscription - fin de la cotation du droit préférentiel de souscription.
2 août 2010	Date limite de dépôt des dossiers des intermédiaires financiers à l'établissement centralisateur à 12 heures.
4 août 2010	Date limite de décision d'exercice de la clause d'extension. Diffusion par NYSE Euronext de l'avis d'admission des actions nouvelles indiquant le montant définitif de l'augmentation de capital et indiquant le barème de répartition pour les souscriptions à titre réductible.
6 août 2010	Émission des actions nouvelles - Règlement-livraison.
9 août 2010	Cotation des actions nouvelles.

***Ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement,  
aux États-Unis, au Canada, au Japon ou en Australie***

**Pays dans lesquels l'offre sera ouverte**

L'offre sera ouverte au public uniquement en France.

**Procédure d'exercice du droit préférentiel de souscription**

Pour exercer leurs droits préférentiels de souscription, les titulaires devront en faire la demande auprès de leur intermédiaire financier habilité à tout moment entre le 9 juillet 2010 et le 26 juillet 2010 inclus et payer le prix de souscription correspondant. Les droits préférentiels de souscription non exercés seront caducs de plein droit à la clôture de la période de souscription, soit le 26 juillet 2010 à la clôture de la séance de bourse.

**Intermédiaires financiers**

Actionnaires au nominatif administré ou au porteur : les souscriptions seront reçues jusqu'au 26 juillet 2010 par les intermédiaires financiers teneurs de comptes.

Actionnaires au nominatif pur : les souscriptions seront reçues par CACEIS Corporate Trust, 14, rue Rouget de Lisle, 92862 Issy-les-Moulineaux Cedex 09, jusqu'au 26 juillet 2010.

Établissement centralisateur chargé d'établir le certificat de dépôt des fonds constatant la réalisation de l'augmentation de capital : CACEIS Corporate Trust.

**Contact Investisseurs**

Nom : Thierry RIVEZ

Qualité : Directeur Administratif et Financier

N° Tel : 05.57.55.03.51

**Mise à disposition du Prospectus**

Le Prospectus est disponible sans frais au siège social de LE BELIER, BP 103 – 33240 Vérac, sur le site Internet de la Société ([www.lebelier.com](http://www.lebelier.com)) ainsi que sur le site Internet de l'AMF ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)) et auprès du Crédit du Nord, Direction des Affaires Financières, 50 rue d'Anjou – 75008 Paris.